

**Seychelles Tourism Board  
Botanical House, Mont Fleuri**

## **Communiqué du 1er Juin 2020**

### **Post Covid-19 : Les Seychelles lèvent progressivement les restrictions de voyage à partir du 1er juin.**

Les Seychelles ont annoncé un assouplissement progressif et prudent des restrictions de voyage qui marque la reprise des vols commerciaux vers l'archipel de l'océan Indien à partir du 1er juin 2020.

Une série de directives selon les secteurs d'activités sont en vigueur au cours du mois de juin et seront revues périodiquement.

Les autorités sanitaires des Seychelles ont annoncé qu'au cours de la première phase de la réouverture des frontières des Seychelles, seuls les voyageurs en provenance des pays dit à « faible risque » arrivant par des jets privés et des vols directs de passagers seront autorisés à entrer sur le territoire.

Les voyageurs désireux de se rendre dans l'archipel devront faire une demande via un formulaire qui sera traité conformément aux consignes de santé publique. Dès que l'autorisation est accordée, les voyageurs pourront entreprendre les autres démarches, qui comprendront la réalisation d'un test PCR COVID-19 avant de monter à bord du vol.

À noter que des procédures strictes de contrôle à l'entrée sont également en place lorsque le passager débarque aux Seychelles. Si nécessaire, l'Autorité de la Santé Publique des Seychelles se réserve le droit de demander que le passager soit rapatrié sur le même vol ou réalise des tests supplémentaires.

Des frais de santé de 50 USD sont applicables pour couvrir le contrôle nécessaire pour chaque passager à l'arrivée.

### **Au 1er Juin 2020 :**

- Demande de vols internationaux transportant des passagers à adresser au Commissaire à la santé publique (PHC). Un formulaire standard (Demande d'Entrée aux Seychelles par voie aérienne et maritime) est disponible sur le site Web du Département de la Santé des Seychelles et doit être rempli et soumis pour traitement.
- Les demandes seront traitées au cas par cas conformément à l'ordonnance de santé publique.

#### **Contact details**

STB News Bureau: [stbnews@seychelles.travel](mailto:stbnews@seychelles.travel)

Tel: +248 4 671 354 / +248 4 67 13 13

Website: [www.seychelles.travel](http://www.seychelles.travel)

**Seychelles Tourism Board  
Botanical House, Mont Fleuri**

**Types de vols autorisés :**

- Jets privés avec passagers à destination des îles hôtels, des yachts ou des résidences autorisés.
- Vols affrétés de passagers en provenance de pays dit « à faible risque » selon la liste publiée par le Ministère de la Santé.

**Critères pour autoriser l'entrée aux Seychelles:**

- Pour le mois de juin, les vols privés transportant des passagers ayant obtenu l'accord de l'Autorité de la Santé seront autorisés à entrer aux Seychelles.
- Les vols affrétés transportant des passagers en provenance des pays approuvés peuvent être autorisés.
- Tous les passagers doivent présenter la preuve d'un test PCR COVID-19 négatif datant de 48 heures ou moins avant d'embarquer sur le vol pour les Seychelles.
- Les compagnies aériennes ne doivent pas embarquer de passagers ou des membres d'équipage qui sont symptomatiques du COVID-19.
- Tout passager qui arrive aux Seychelles sans cette preuve sera rapatrié sur le même avion.
- Le dépistage de sortie du pays émetteur doit avoir été effectué au préalable par tous les passagers et membres d'équipage entrants sur le territoire Seychellois.
- Le dépistage d'entrée sera effectué à l'arrivée en commençant par la vérification du formulaire de contrôle de santé, le contrôle des symptômes dont la prise de température. Le passager peut être tenu de réaliser un test d'antigène rapide.
- Tous les passagers doivent fournir une preuve d'hébergement dans un établissement agréé pour toute la durée du séjour et doivent présenter une preuve de leur réservation à leur arrivée à l'immigration.
- Pendant tout le mois de juin, les visiteurs ne pourront pas changer d'hébergement au cours de leur séjour et ne doivent pas interagir avec la population seychelloise à l'exception de la communauté se trouvant sur leur lieu de résidence.
- Afin de minimiser l'interaction entre les groupes de clients arrivant à des dates différentes, les groupes de clients doivent être séparés au sein de l'établissement.
- Pendant 14 jours après leur arrivée, le client sera surveillé quotidiennement par les agents de santé et de sécurité désignés ou la personne désignée pour le contrôle.

**Contact details**

STB News Bureau: [stbnews@seychelles.travel](mailto:stbnews@seychelles.travel)

Tel: +248 4 671 354 / +248 4 67 13 13

Website: [www.seychelles.travel](http://www.seychelles.travel)

**Seychelles Tourism Board  
Botanical House, Mont Fleuri**

- Tous les clients doivent appliquer et respecter des mesures d'hygiène strictes et la distanciation sociale/physique.
- En cas de maladie, toute personne doit signaler immédiatement ses symptômes au centre de santé le plus proche qui fournira les conseils appropriés.
- Tous les frais de dépistages et de tests seront à la charge du passager.

Il est très important que les clients soient correctement informés des mesures en place.

Au total, 19 pays ont été identifiés par l'Autorité de Santé Publique comme « à faible risque » (où l'épidémie semble être maîtrisée). Ci-dessous, la liste des pays qui pourront se rendre dans l'archipel à partir du 1er juin.

- |                |                      |
|----------------|----------------------|
| 1. Australie   | 11. Maurice          |
| 2. Autriche    | 12. Monaco           |
| 3. Botswana    | 13. Namibie          |
| 4. Chine       | 14. Nouvelle-Zélande |
| 5. Croatie     | 15. Norvège          |
| 6. Grèce       | 16. Slovaquie        |
| 7. Hongrie     | 17. Slovénie         |
| 8. Israël      | 18. Suisse           |
| 9. Japon       | 19. Thaïlande        |
| 10. Luxembourg |                      |

**Contact details**

STB News Bureau: [stbnews@seychelles.travel](mailto:stbnews@seychelles.travel)

Tel: +248 4 671 354 / +248 4 67 13 13

Website: [www.seychelles.travel](http://www.seychelles.travel)

**Seychelles Tourism Board  
Botanical House, Mont Fleuri**

L'Autorité de Santé Publique des Seychelles continuera de surveiller la situation dans les pays suivants et l'entrée pourrait être envisagée avec effet à partir de la mi-juillet 2020.

- |                       |                  |
|-----------------------|------------------|
| 1. Albanie            | 10. Irlande      |
| 2. Bosnie-Herzégovine | 11. Italie       |
| 3. Bulgarie           | 12. Lettonie     |
| 4. Chypre             | 13. Lituanie     |
| 5. Danemark           | 14. Malte        |
| 6. Estonie            | 15. Pays-Bas     |
| 7. Finlande           | 16. Serbie       |
| 8. France             | 17. Corée du Sud |
| 9. Allemagne          |                  |

Pour plus d'informations sur les différentes directives, veuillez visiter le site Web du Département du Tourisme des Seychelles :

<http://tourism.gov.sc/covid-19-guidelines/>

**Contact details**

STB News Bureau: [stbnews@seychelles.travel](mailto:stbnews@seychelles.travel)

Tel: +248 4 671 354 / +248 4 67 13 13

Website: [www.seychelles.travel](http://www.seychelles.travel)